

Annexe III c

**ATTESTATION  
CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS  
AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À  
CONDUCTEUR PORTÉ**

*Photo du  
titulaire  
de  
l'attestation*

<b>L'élève, l'apprenti ou le stagiaire</b>	<b>L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)</b>	<b>L'établissement de formation à la conduite (nom et adresse)</b>
Nom : Prénom : Date de naissance :		

**FORMATION**

Le(s) **formateur(s)**, certifié(nt) que M \_\_\_\_\_ a suivi de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

<b>Catégories de formations</b>	<b>Visa du ou des formateur(s)</b>
Formation théorique	
Formation pratique à la conduite de chariot transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 m	

Cachet de l'établissement de formation

Date :

Nom et visa du chef d'établissement

**ATTESTATION <sup>1 et 2</sup>  
CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS  
AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À  
CONDUCTEUR PORTÉ**



L'élève, l'apprenti ou le stagiaire	L'établissement de formation à la théorie (nom et adresse)	L'établissement de formation à la conduite (nom et adresse)
Nom : Prénom : Date de naissance :		

**FORMATION**

Le(s) **formateur(s)**, certifié(nt) que M a suivi de manière assidue la formation à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Catégories de formations	Visa du ou des formateur(s)
Formation théorique	
Formation pratique à la conduite de chariot transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 m	

Cachet de l'établissement de formation

Date :

Nom et visa du chef d'établissement

**ÉVALUATION**

L'(es) **évaluateur(s)**, après avoir vérifié les connaissances théoriques et pratiques, certifié(nt) que M a subi avec succès les tests théorique et pratique pour l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Tests		Visa évaluateurs(s)
Dates	Catégories <sup>3</sup>	
	Test théorique	
	Test pratique sur chariot transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée inférieure ou égale à 1 m	

<sup>1</sup> Cette attestation dispense du CACES correspondant durant cinq ans à compter de la date d'obtention du diplôme.

<sup>2</sup> Attestation à remettre avec le relevé de notes si le candidat est déclaré ADMIS.

<sup>3</sup> cf. Recommandation 389 de la CNAMTS - annexe 1

Cachet de l'établissement d'évaluation

Date :

Nom et visa du chef d'établissement